

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2025

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10

Date de la convocation
18/02/2025

**COMMISSION
COMMUNALE
« entretien des fossés
et chemins ruraux »**

Délibération n°10-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, CHARDON Francis, DAURON Régis, DRUAIS Joël, LANCELIN Aurélien, NEDELEC Frédéric, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme LUCAS Nathalie

La commission communale « entretien des fossés et chemins ruraux » a été créée par délibération en date du 20 novembre 2023, nommant des membres du conseil municipal, des propriétaires et des exploitants agricoles.

Les membres de la commission sont nommés pour la durée du mandat.

Madame le Maire propose d'ajouter une personne membre de la commission communale pour les propriétaires.

Madame le Maire rappelle les membres actuels :

- **Pour le conseil municipal** :
M. Régis Dauron, délégué à la voirie M. Emmanuel Savoie
- **Pour les propriétaires** : Madame Patricia Noyau
- **Pour les exploitants agricoles** : Monsieur Benoît Girard.

Elle propose de nommer en plus dans la commission communale « entretien des fossés et chemins ruraux » pour les propriétaires : M. Antoine Loiseau.

Après avoir délibéré, les membres présents décident de nommer en plus à la commission communale « entretien des fossés et chemins ruraux » M. Antoine Loiseau.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme au registre

Le Maire,
Annette GARNIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20250224-10-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025
Publication : 03/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

